

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Modification n°1 du PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

COMMUNE DE CUERS

Le Maire de la Commune de CUERS informe que par Arrêté en date du 1^{er} octobre 2018, il a été prescrit l'enquête publique sur le projet de la modification n°1 du PLU de la Commune de CUERS :

du 29 octobre 2018 au 30 novembre 2018 inclus

Monsieur Bernard GRIMAL, Officier de l'Armée de Terre, a été désigné Commissaire-Enquêteur titulaire par le Président du Tribunal Administratif de Toulon.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire-Enquêteur, seront tenus à la disposition du public à l'Hôtel de Ville, pendant 33 jours consécutifs, du 29 octobre 2018 au 30 novembre 2018 inclus :

du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, et le vendredi de 8h00 à 12h et de 13h30 à 16h30, à l'exception des samedis, dimanches et des jours fériés

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au Commissaire-Enquêteur à la Mairie de Cuers, Place Général MAGNAN 83390 CUERS ou par courriel à l'adresse suivante : EnquetePubliquemodifPLU@cuers.fr

Le dossier d'enquête publique sera consultable et téléchargeable du 29 octobre 2018 au 30 novembre 2018 sur le site internet de la ville à l'adresse suivante : www.cuers.fr. Par ailleurs, toute personne, sur demande et à ses frais, peut obtenir la communication du dossier d'enquête publique par courrier adressé à Monsieur le Maire de Cuers ou par mail auprès du Chef de Service de l'Urbanisme et de l'Aménagement, Mme Magali JOUSSELIN (mrouvier@cuers.fr).

Un accès gratuit au dossier sera garanti par un poste informatique au service urbanisme, du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, et le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

L'évaluation environnementale (examen cas par cas du projet de modification n°1 de PLU est annexée au dossier d'enquête publique).

Le Commissaire-Enquêteur sera présent à la Mairie de CUERS pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- Lundi 29 octobre 2018 : de 8h00 à 12h00
- Mercredi 7 novembre 2018 : de 13h30 à 17h00
- Jeudi 15 novembre 2018 : de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- Vendredi 23 novembre 2018 : de 8h00 à 12h00
- Vendredi 30 novembre 2018 : de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du Commissaire-Enquêteur sera déposée à la Mairie de Cuers et à la Préfecture pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. elle sera également publiée sur le site Internet de la Commune à l'adresse suivante : www.cuers.fr.

A l'issue de l'instruction, le Conseil Municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification n°1 du PLU. Il pourra, au vu des conclusions de l'Enquête Publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLU en vue de cette approbation.



Le Maire,
Vice-Président de la Communauté de Communes
« Méditerranée Porte-des Maures »
Gilbert PERUGINI

